L'HOMME DOIT-IL PRENDRE EN CHARGE LES DÉPENSES DE SON ÉPOUSE SI ELLE A DES REVENUS?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Relations familiales



L'homme doit-il prendre en charge les dépenses de son épouse si elle a des revenus?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.





Télécharger | 0min 38

Question :
Concernant l'épouse qui a un emploi, son époux doit-il prendre en charge les dépenses pour elle ?

Réponse :

Oui, cela est exigé par l'acte de mariage. Il est obligatoire pour l'époux de prendre en charge les dépenses de l'épouse car cela est exigé par l'acte de mariage, même si elle a de l'argent et des revenus. Sauf s'il conditionne au moment de l'acte qu'il ne prendra pas en charge ses dépenses et qu'elle agrée d'être déchue de son droit, alors les musulmans sont sur leurs conditions.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

 Traduit et publié par an-nassiha.com

 **Source :** alfawzan.af.org.sa/node/15466